



Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 059-265900902-20230327-23_2_3-DE



Le lundi 27 mars 2023 à 18 h 30, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 23 mars 2023

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, Micheline DEPOORTERE, M. Bernard POTTIER, Mmes Servane ORTILLE, Odile WOEHL, Caroline BRUNET, Dorothée DEFORCHE, M. Michel RENARD

Excusés : Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Benoît GADEYNE

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N° 23-2-3

Solidarité

CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole

Contribution

Madame Anne-Catherine DERVILLE,
Vice-Présidente

Par délibération en date du 25 novembre 2009 (n° 09-03-4), le CCAS a adhéré à l'association CLELIA qui porte sur le projet du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC). Ce partenariat a été renouvelé par délibération n°14-3-5 du 8 octobre 2014.

Il est rappelé que le C.L.I.C est un lieu d'accueil, de proximité et d'écoute qui doit faciliter l'accès à l'information des personnes âgées et de leur famille. Cette structure propose également un accompagnement individualisé et un suivi des situations les plus complexes notamment celles des personnes âgées les plus dépendantes.

En 2016, le département a impulsé le rapprochement de plusieurs structures pour des raisons de cohérence territoriale. Ainsi, l'association CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole, née de la fusion des CLIC MNO et CLELIA, a débuté son activité le 1^{er} octobre 2017. Elle poursuit les missions historiques d'informations, de coordination, d'évaluations de personnes âgées de plus de 60 ans, et met en place des actions de prévention auprès des seniors. Une nouvelle mission lui a été attribuée depuis janvier 2018, qui consiste à accompagner les personnes en situation de handicap de tous âges, en travaillant étroitement avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Depuis des années le contexte évolue, à l'instar de nombreuses structures, l'association subit une augmentation de ses dépenses (énergétiques et de masse salariale). L'arrêt de certaines subventions (CHI Le Molinel) ou de financement (CARSAT), et le constat de l'apparition d'un résultat négatif du budget prévisionnel 2023 validé par le conseil d'administration en octobre 2022, amène ce dernier à solliciter une augmentation de la contribution de 0,20 à 0.30 € par habitant, dès le 1^{er} janvier 2023.

Par conséquent, il vous est proposé de valider l'augmentation de la contribution de 0.20 € à 0.30 € par habitant dès le 1^{er} janvier 2023.



Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Président